



facturation à un groupe de participants

Par **Thierry-I**, le **14/03/2023** à **19:35**

Bonjour, je viens de créer ma micro entreprise (EI) et dans le cadre de mon activité je vais organiser des sorties nature avec des groupes de personnes qui me verseront une contribution financière.

J'ai vu que si le montant dépasse 25€ j'ai obligation de faire une facture pour ma comptabilité mais ma question est : est-il obligatoire de faire une facture pour chaque participant (ce qui va m'obliger à demander nom et surtout adresse de chacun) ou bien y a-t-il une autre forme de facture possible (facture globale avec un nombre ou une liste de participants)

Car généralement les personnes ne donnent que leur e-mail et nom/prénom pour s'inscrire ...

merci d'avance pour vos réponses et bonne journée à toutes et tous.

Par **Pierre-pauljean**, le **23/03/2023** à **12:21**

bonjour

si ce groupe n'est pas une association, les factures doivent être individuelles

vous devez avoir les coordonnées de chaque participant: elles seront nécessaires pour votre assurance en cas d'accident de personne lié à votre activité

Par **Thierry-I**, le **23/03/2023** à **12:27**

Merci pour votre réponse, c'est ce que je craignais, par contre j'ai vu que si la participation est inférieure à 25€ je n'ai pas obligation de facture, mais pour la comptabilité je suppose qu'il faut que je fasse quand même un document global (par exemple si j'ai 10 participants à 20€), comme dans ce cas je vais déclarer à l'URSSAF les 200€ vous avez une idée du type de document que je dois faire pour garder une trace "officielle" ?

merci d'avance